

Bachelier en kinésithérapie

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE			
Tél : +32 (0) 71 15 98 00	Fax :	Mail : paramed.montignies.kine@helha.be	

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

KINÉSITHÉRAPIE DU SYSTÈME LOCOMOTEUR 3			
Code	PAKN2B81KIN	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	48 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Mathieu CLAES (mathieu.claes@helha.be)		
Coefficient de pondération		30	
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification		bachelier / niveau 6 du CFC	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

Cette unité d'enseignement a pour objectif d'apporter aux étudiants des connaissances cliniques sur les pathologies rencontrées dans la pratique en kinésithérapie du système locomoteur. Les cours pratiques mobilisent les connaissances théoriques acquises pour réaliser un examen complet du système locomoteur. Certaines techniques de traitement simple sont également abordées.

Les différents intervenants des AA sont :

KSL 3 Travaux pratiques : M. Claes, P. Flament, T. Ferrière, A. Dricot

KSL 3 Théorie : P. Flament

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 1 **S'impliquer dans sa formation et dans la construction de son identité professionnelle**
 - 1.1 Participer activement à l'actualisation de ses connaissances et de ses acquis professionnels
 - 1.3 Développer ses aptitudes d'analyse, de curiosité intellectuelle et de responsabilité
 - 1.6 Exercer son raisonnement scientifique
- Compétence 3 **Diriger**
 - 3.5 Respecter les normes, les procédures et les codes de bonne pratique
- Compétence 4 **Concevoir des projets professionnels complexes**
 - 4.1 Identifier la situation
 - 4.2 Collecter l'ensemble des informations existantes
 - 4.3 Etablir le diagnostic du kinésithérapeute par des actes spécifiques
 - 4.4 Utiliser des concepts, des méthodes, des protocoles dans des situations variées
- Compétence 5 **Assurer une communication professionnelle**
 - 5.1 Transmettre oralement et/ou par écrit les données pertinentes
- Compétence 6 **Pratiquer à des fins médicales les activités spécifiques à son domaine professionnel**
 - 6.1 Procéder à des examens cliniques et des bilans analytiques et fonctionnels

Acquis d'apprentissage visés

Au terme de l'apprentissage, l'étudiant sera capable de reconnaître les signes cliniques en liens avec une pathologie du système locomoteur rencontrée dans la pratique professionnelle courante. Il saura en faire le diagnostic clinique kinésithérapeutique sur base des observations ainsi que la réalisation des différents tests cliniques les plus pertinents et probants.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PAKN2B81KINA Kinésithérapie du système locomoteur 3

48 h / 3 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 30 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PAKN2B81KINA Kinésithérapie du système locomoteur 3

30

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Il est à noter que la note de L'UE (Unité d'enseignement) est cotée sur 20 et est arrondie à la 1/2 unité près.

Si l'étudiant présente un certificat médical, fait une cote de présence ou ne vient pas à l'examen d'au moins une des activités d'apprentissage de l'UE. Ceci a pour conséquence les mentions respectives « CM », « PR » ou « PP » à la note

globale de l'UE et donc la non validation de l'UE. En cas de certificat médical ou de force majeure validé par la Direction, l'étudiant peut, dans la mesure des possibilités d'organisation, représenter une épreuve similaire au cours de la même session (cette disposition n'étant valable que pour les examens oraux ou de pratique).

D'une session à l'autre au cours de la même année académique ou d'une année académique à l'autre, seules les UE non validés ou présentant un « CM », « PR » ou « PP » doivent être représentées.

Les UE obtenant une note supérieure ou égale à 10/20 sont automatiquement validés. Les UE non validées par les Jury d'UE seront soumises à l'avis du Jury plénier sur base de l'article 133 du vade Mecum du 9 juillet 2015 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement Supérieur et l'organisation académique des études qui garantit la souveraineté du jury quand aux décisions qu'il prend sur base des résultats obtenus par l'étudiant dans l'ensemble de son programme annuel, le jury plénier se prononcera sur la validation finale de l'UE en précisant le ou les motif(s) de sa décision.

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires de l'activité d'apprentissage sont reprises dans la fiche ECTS de l'AA.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2020-2021).

Ces modes d'évaluation pourront être modifiés durant l'année académique étant donné les éventuels changements de code couleur qui s'imposeraient de manière locale et/ou nationale, chaque implantation devant suivre le code couleur en vigueur en fonction de son code postal (cfr. le protocole année académique 2020-2021 énoncé dans la circulaire 7730 du 7 septembre 2020 de la Fédération Wallonie Bruxelles).

Bachelier en kinésithérapie

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE
 Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax : Mail :
 paramed.montignies.kine@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Kinésithérapie du système locomoteur 3			
Code	16_PAKN2B81KINA	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	48 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Mathieu CLAES (mathieu.claes@helha.be)		
Coefficient de pondération	30		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette activité d'apprentissage vise à apporter aux étudiants des notions théorique d'anatomie fonctionnelle ; ainsi qu'une approche pratique de l'examen clinique et certaines techniques de traitement manuel de base de l'ensemble du corps.

L'examen clinique, fait partie de l'examen kinésithérapeutique qui permet au clinicien de décrire l'état d'un patient, afin d'aboutir à un diagnostic à partir de données d'observations cliniques. Cette activité d'apprentissage vise donc à apporter aux étudiants les connaissances nécessaires sur les différents tests cliniques à réaliser lorsqu'on est face à un patient qui présente différents symptômes.

Cet examen clinique doit être **systématique** et aussi complet que possible, orienté par le motif de consultation, les symptômes signalés par le patient et retrouvés lors de l'anamnèse. Il permet, en retrouvant ou pas certains signes cliniques, d'apporter des preuves pour appuyer **une hypothèse diagnostique**.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Au terme de cette activité d'apprentissage, l'étudiant devra être capable de mener un examen clinique qui intègre les données obtenues lors de l'anamnèse (interrogatoire, questionnaire), les tests cliniques spécifiques menés ainsi que des notions de données "para-cliniques (examens complémentaires)".

L'examen physique réalisé par l'étudiant doit être systématique, orienté par le motif de consultation, les symptômes signalés par le patient et retrouvés lors de l'anamnèse.

L'examen physique permettra, en retrouvant ou pas certains signes cliniques, d'apporter des preuves pour appuyer une hypothèse diagnostique.

Au terme de cette activité d'apprentissage, l'étudiant devra être capable de :

- se poser des questions et de comprendre les notions de physiologie articulaire : travail de recherche, présentation.
- établir des liens entre les concepts théoriques et les techniques de bilan clinique du système locomoteur.
- réaliser certaines techniques rééducatives (tests spécifiques, réharmonisation fonctionnelle,...) en fonction des régions corporelles visées.

En terme d'acquis d'apprentissage, l'étudiant devra acquérir les compétences suivantes :

Compétence 1 S'impliquer dans sa formation et dans la construction de son identité professionnelle

1.1 Participer activement à l'actualisation de ses connaissances et de ses acquis professionnels

1.3 Développer ses aptitudes d'analyse, de curiosité intellectuelle et de responsabilité

1.6 Exercer son raisonnement scientifique

Compétence 3 Diriger

3.5 Respecter les normes, les procédures et les codes de bonne pratique

Compétence 4 Concevoir des projets professionnels complexes

4.1 Identifier la situation

4.2 Collecter l'ensemble des informations existantes

4.3 Etablir le diagnostic du kinésithérapeute par des actes spécifiques

4.4 Utiliser des concepts, des méthodes, des protocoles dans des situations variées

Compétence 6 Pratiquer à des fins médicales les activités spécifiques à son domaine professionnel

6.1 Procéder à des examens cliniques et des bilans analytiques et fonctionnels

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

1. Travaux pratiques de kinésithérapie du système locomoteur : examen clinique (ananèse, examen physique) complet des membres et du rachis en fonction de, ainsi que des techniques de rééducation de base en thérapie manuelle (TM) pour certaines régions ciblées de l'appareil locomoteur.

2. Notion de physiologie articulaire :

- Mécanique articulaire : notions de roulement, de glissement ...
- Biomécanique des articulations périphériques
- Biomécanique de la colonne vertébrale

Démarches d'apprentissage

A/ Cours magistral sur la physiologie articulaire, avec éventuellement une partie de recherche et de présentation par les étudiants.

B/ Travaux pratiques par groupes. L'étudiant doit préparer chaque séance en révisant ses connaissances des séances antérieures.

Démarche réflexive sur les manœuvres à réaliser, passage de la théorie à la pratique, démonstration des techniques sur un sujet, manœuvres pratiques les uns sur les autres avec corrections et feedbacks systématiques.

Travaux pratiques mettant l'étudiant (praticien et cobaye) dans des situations cliniques de bilan, d'examen physique et d'approche thérapeutique (thérapie manuelle) pour certaines pathologies abordées au niveau du système locomoteur.

Dispositifs d'aide à la réussite

Les cours pratiques sont basés sur des thématiques en liens avec l'examen clinique de l'appareil locomoteur.

La répétition des gestes techniques sur différents cobayes incite l'étudiants à prendre consciences des singularités et de l'adaptation nécessaire à chaque patient.

Vérification formative d'entrée de séance sur les connaissances et mise en situation formative d'examen sur l'une ou l'autre technique déjà abordée.

Dernière séance consacrée en totalité aux questions et révisions avec mises en situations formatives d'examen.

Les cours théoriques et pratiques sont basés sur des cas cliniques et des mises en situations concrètes ainsi que sur des ouvrages de référence.

Ouvrages de référence

Travaux pratiques :

Cleland, J. . Examen clinique de l'appareil locomoteur. Masson.

Hoppenfeld S. (2ème édition) Examen clinique des membres et du rachis. Masson

Heimann D. . Guide de Thérapie manuelle. Maloine

Kenneth A. Olson . Manuel Physical Therapy of the spine. Saunders

Cours théoriques :

Kapandji, A.I. (2005-2007-2009).Anatomie fonctionnelle, tomes 1, 2 et 3.Maloine.

Klein, P.&Sommerfeld, P. (2008).Biomécanique des membres inférieurs. Elsevier Masson.

Dufour, M.&Pillu, M. (2006).Biomécanique fonctionnelle. Paris : Masson.

Blaimont, P. &Taheri, A. (2009).Biomécanique de l'épaule, de la théorie à la clinique. Springer.

Albert, M. (1997).Entraînement musculaire et isocinétisme excentriques. Paris : Masson.

Bouisset, F. (2002).Biomécanique et physiologie du mouvement. Paris : Masson.

Knott, M.&Voss, D.E. (1977).Facilitation neuromusculaire proprioceptive.Paris : Maloine.

Supports

Les cours sont illustrés par des cas cliniques.

Des supports de cours (Th et TP) sont disponibles sur la plateforme (Connected).

Notes de base disponibles sur ConnectED.

Schémas et/ou photos disponibles sur la plateforme ConnectED.

Supports matériels : squelette entier et/ou pièces osseuses.

Supports visuels : projections Power Point, photos, livres de référence.

4. Modalités d'évaluation

Principe

Travaux pratiques :

L'étudiant présentera son évaluation pratique mixte (théorie et TP) sur l'une des trois parties de l'AA et ce suite à un tirage au sort lors de la date de son évaluation.

L'évaluation aura lieu au terme des TP (en avant session) en présence de ses Professeurs qui lui auront dispensé la matière (AA).

Cette évaluation compte pour 75% de la note globale.

Théorie :

Examen écrit : 1h d'examen; 25 %, théorie physiologie articulaire (Mr Flament).

Les mêmes modalités restent d'application pour la seconde session.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Exe + Exm	100			Exe + Exm	100

Exe = Examen écrit, Exm = Examen mixte

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 30

Dispositions complémentaires

Les différents intervenants dans cette activité d'apprentissage sont :

- Théorie sur la Physiologie articulaire (12h) : Pascal Flament
- TP bilan clinique du rachis (12h) : Mathieu Claes et Thibaut Ferrière
- TP bilan clinique membre supérieur (12h) : Pascal Flament et Alexandre Dricot
- TP bilan du membre inférieur (12h) : Mathieu Claes et Thibaut Ferrière

Pondération :

$\frac{1}{4}$ des points pour la Théorie

$\frac{3}{4}$ des points pour la pratique (TP)

L'activité d'apprentissage (AA) est cotée sur 20 et au 1/10ème près.

ATTENTION, si l'étudiant présente une note < 10/20 à au moins l'une des parties de l'activité d'apprentissage.

Dans ce cas, deux volets sont envisagés :

- **L'étudiant présente une des 2 notes (théorique ou pratique) < 10/20, cette note devient la note globale de l'activité ;**
- **L'étudiant présente les 2 notes (théorique et pratique) < 10/20, la note la plus basse parmi celles-ci devient la note globale de l'activité. »**

Attention en ce qui concerne l'évaluation pour l'examen pratique :

L'examen comporte une partie "évaluation courte sur les connaissances de base" qui permet ou non d'avoir accès à la partie principale de l'examen.

Principe :

Pour la première partie, l'étudiant tire au sort une question portant sur les connaissances de base incontournables du cours qui sont précisées par les enseignants.

S'il répond de manière satisfaisante ($>$ ou $=$ à 10/20), l'étudiant a accès à la partie principale de l'examen pratique. En fonction de son niveau de maîtrise de cette seconde partie, l'étudiant peut obtenir au total une cote entre 6 et 20/20.

S'il ne répond pas de manière satisfaisante ($<$ à 10/20), il n'a pas accès à la partie principale de l'examen et obtient une cote entre 1 et 5/20.

Si l'étudiant(e) présente un certificat médical, fait une cote de présence, ne vient pas à l'examen ou encore réalise une fraude à au moins une partie de l'activité d'apprentissage, ceci a pour conséquence les mentions respectives « CM », « PR », « PP » ou « FR » à la cote de l'AA et à la note de l'UE et donc la non validation de l'UE. En cas de force majeure validé par la Direction, l'étudiant peut, dans la mesure des possibilités d'organisation, représenter une épreuve similaire au cours de la même session (cette disposition n'étant valable que pour les examens oraux ou de pratique).

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2020-2021).

Ces modes d'évaluation pourront être modifiés durant l'année académique étant donné les éventuels changements de code couleur qui s'imposeraient de manière locale et/ou nationale, chaque implantation devant suivre le code couleur en vigueur en fonction de son code postal (cfr. le protocole année académique 2020-2021 énoncé dans la circulaire 7730 du 7 septembre 2020 de la Fédération Wallonie Bruxelles).